



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/17

Chapitre 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation du budget prévisionnel 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 4 mars 2026

Date de convocation : 12
février 2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 15

(22 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 22

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Agnès
PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER,
Victor BERENGUEL, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN,
Bruno PARIS, Pierre VOLLAIRE

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-
Ponçon :** Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-
Ponçon :** Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux
voix) :** Carole CHAUVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Ginette MOSTACHI
(pouvoir donné à M. VIOSSAT)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose
de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Xavier CONTAL (département 05)

Exposé des motifs :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
- La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article 12 « budget » de l'arrêté préfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Les alinéas 12.1 et 12.2 de l'arrêté susvisé déclinant la contribution des collectivités riveraines adhérentes,
- Le règlement intérieur de l'établissement modifié par délibération n°2020-50 du 10 novembre 2020,
- La délibération n°2026-15 du 4 mars 2026 portant reprise anticipée des résultats 2025,
- La délibération n°2026-16 du 4 mars 2026 portant définition la part d'activité commerciale constaté sur les activités totales du S.M.A.D.E.S.E.P.,

CONSIDERANT :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire conduit lors du comité syndical du 11 février 2026,
- Le résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services de l'exercice 2025 certifiés par Monsieur le Chef de poste de la Trésorerie d'Embrun Savines-le-Lac,
- L'exposé de Monsieur le Président et Madame la Rapporteuse du Budget, étayé des tableaux budgétaires travaillés en séance,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 4 mars 2026 :

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 au niveau des opérations pour la section d'investissement et des chapitres pour la section de fonctionnement ;
- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2026.

Ainsi fait les jours, mois et ans sus dits
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL